



Tourisme et Handicap est le seul label d'Etat attribué aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité pour tous, en particulier les personnes en situation de handicap.

Fin 2019, on compte 9 structures labellisées Tourisme et Handicap dans les Ardennes : 2 meublés de tourisme, 1 hôtel, 5 musées et lieux de visite, 1 activité sportive ou de loisir.

Pour qui ?

- Les hébergements touristiques (meublés, campings, hôtels, ...)
- Les restaurants, les sites touristiques (monuments, musées...)
- Les sites naturels (jardins, parcs régionaux, circuits de randonnée...)
- Les activités sportives (piscines, plages, nautisme...)
- Les activités culturelles et de loisirs (théâtre, parcs à thèmes...)
- Les lieux d'informations (offices de tourisme...)

A quoi ça sert ?

- Offrir un **accueil adapté** à des personnes en situation de handicap
- Rendre visible l'accessibilité de sa structure auprès des publics concernés
- Fédérer ses employés autour d'un projet responsable

Quels avantages ?

- Avantage concurrentiel : vous attirez une nouvelle clientèle fidèle
- Vous communiquez une information fiable sur l'accessibilité de votre structure
- Reconnaissance de l'accessibilité de 2 à 4 types de handicap
- Formation de votre personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap, amélioration de leurs connaissances
- Anticipation de nouvelles législations



Comment ça marche ?

- Prendre connaissance des critères du label, ils sont accessibles en ligne sur le site de la Direction Générale des Entreprises ;
- Candidater en ligne sur l'application GMTH (dans le même temps, merci de prévenir la référente de l'ADT afin qu'elle puisse organiser la visite d'audit)
- Visite d'évaluation : une fois les travaux terminés, un binôme d'évaluateurs (un professionnel du tourisme et un professionnel du handicap) vient examiner votre site sous toutes ses coutures ;
- La commission régionale étudie le dossier remis par les évaluateurs et attribue la marque avec les types de handicap octroyés (minimum 2 types de handicap);
- En Champagne-Ardenne, cette commission se réunit 2 à 3 fois par an ;
- Le site est labellisé pour 5 ans.

Présence sur Internet

- Vous apparaissez sur le moteur de recherche des sites labellisés T&H (site de la DGE)
- Votre accessibilité apparaît sur la plupart des sites d'annonces en ligne ainsi que sur les sites des organismes institutionnels (OT, ADT, ...)

Combien ça coûte ?

- Accompagnement départemental et visite de labellisation gratuits
- Pas de frais d'adhésion ni de cotisation
- Panneau (non obligatoire) :
200 € HT / 240 € TTC

Contacts :

ADT Ardennes

24 Place Ducale - BP 419

08107 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex

Stéphanie DROTHIER

drothier@ardennes.com

Tél. 03 24 56 68 67

